

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 mai 2016

Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.

L'an deux mil seize, le vingt-sept mai à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 19 (*M. DUPUIS Christian ayant donné pouvoir à M. TROUVE Claude, Mme GIROUX MOUILLET Céline ayant donné pouvoir à Mme ROUSSEAU Marie-Laure, Mme BIZARD Mélanie ayant donné pouvoir à Mme VIVIER Sylvie*).

Présents : BILLEROT Jérôme, ROUX Michel, BONNEAU Elisabeth, CHAUVET Lucette, VIVIER Sylvie, DOMINEAU Samuel, BURON Lionel, FOURNIER Daniel, GAUTIER Patrick, , LEYMARIE Nathalie, MOREL Maxime, MORISSET Jézabelle, PAPET Marie-Claude, ROUSSEAU-VIDRINE Marie-Laure, SOYER Yves, TROUVE Claude.

Excusés : DUPUIS Christian, GIROUX-MOUILLET Céline, BIZARD Mélanie.

Secrétaire de séance : LEYMARIE Nathalie

A la demande de Marie-Laure ROUSSEAU VIDRINE et d'Elisabeth BONNEAU, des corrections s'imposent dans le procès-verbal de la réunion du 29 avril 2016. En effet, dans la délibération 2016-04-02, on peut lire « aménagement paysagé » au lieu de « aménagement paysager ». Aussi, dans le compte rendu de réunions, au paragraphe de Nathalie LEYMARIE, il faut lire « Assemblée Générale » et « Accueil des usagers ».

Le compte rendu est alors adopté à l'unanimité.

I – Délibérations

2016-05-01 : Tirage au sort des jurés d'Assises

En application de la circulaire préfectorale n° DRLP1-SA du 21 avril 2016, la commune doit procéder, comme tous les ans, à la désignation des Jurés d'Assises.

Il est demandé à Exireuil d'en désigner 4 possibles, qui seront à nouveau tirés au sort au niveau du canton de Saint-Maixent-l'École qui devra en désigner 21 au total.

Le tirage au sort se fera, selon les règles énoncées par la circulaire n°56 du 6 avril 1987, parmi les administrés, inscrits sur la liste électorale.

Condition pour être juré : avoir 23 ans au 1^{er} janvier de l'année civile qui suit et ne pas avoir d'antécédents judiciaires.

Sont désignés, après tirage au sort effectué en séance publique par Claude TROUVÉ, selon les règles et au regard de la liste électorale :

- Melle BAGOT Stéphanie
- Mme SELLIER épouse MARTIN Jacqueline
- Mme SCHMITT épouse TRIVALLE Marie-Claire
- Mme BOUTTEMY épouse HUE Françoise

2016-05-02 : Fermeture d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Compte tenu du tableau de proposition d'avancement de grade ayant recueilli l'avis favorable en date du 18 décembre 2015 et celui de la CAP du Centre de Gestion 79 en date du 21 mars 2016 pour un avancement de Madame Karine DRAPEAU au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2016;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- la suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe à temps complet au service administratif ;

2016-05-03 : Repas des 65 ans et plus – participation financière des invités

Monsieur le maire propose aux membres du conseil d'arrêter le montant de la participation qui sera demandée aux invités du repas communal organisé pour les personnes de 65 ans et plus le 1^{er} octobre prochain.

Bilan du repas du 3 octobre 2015 :

Dépenses		Recettes	
Traiteur : <i>(LE MARMITON)</i> <i>120 repas</i>	2 256,00 €		
animation	350,00 €	Personnes de 65 ans et + :	1 180,00 €
Boissons <i>(FALLOURD)</i>	202,70 €	<i>> 118 personnes x 10€</i>	
Petites fournitures <i>(Inter + Leclerc)</i>	62,59 €	<i>120 repas : 118 personnes + 2 animateurs</i>	
TOTAL	2 871,29 €	TOTAL	1 180,00 €
		<i>A la charge de la commune :</i>	1 691,29 €

Coût réel du repas = 23,93€ / personne.

La participation 2015 était fixée à 10€ par personne, y compris pour les conseillers municipaux et leur conjoint.

Au regard des éléments ci-dessus, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité du tarif suivant :

- participation par personne (invités et élus) : 11 €

2016-05-04 : Transport scolaire : tarifs 2016/2017

Il est proposé au conseil municipal de fixer la participation des familles qui bénéficient des services du transport scolaire du SITS pour l'année 2016/2017.

✓ Sachant que pour l'année 2015/2016, il y a :

- 13 élèves de primaire concernés par ces transports ;
- 69 élèves du collège Denfert ;
- 12 élèves du Collège St André ;
- 19 élèves du Lycée du Haut Val de Sèvre ;

✓ Vu les nouveaux tarifs annuels décidés par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres et imputés par le SITS passant de 45 € à 100€ pour le premier enfant en primaire ou maternelle, de 45 € à 125€ pour les collégiens et à 150 € pour les lycéens.

✓ Sachant que le coût réel pour le département est d'environ 730€ par enfant transporté.

La facturation sera établie en trois fois : 40% en novembre, 30% en février et 30% en mai.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de partager la somme totale due par 2, afin d'en prendre 50% en charge et d'en laisser 50% en charge de la famille, soit :

ELEVES	TARIFS SITS 2016/2017		TARIFS VOTES AU CONSEIL MUNICIPAL	
	PART FAMILLES	PART COMMUNE	PART FAMILLES	PART COMMUNE
PRIMAIRE + MATERNELLE CLIS SUBVENTIONNE	100 €	84,50 €	92,25 €	92,25 €
PRIMAIRE + MATERNELLE CLIS SUBVENTIONNE PARENTS SEPARES	50 €	42,25 €	46,12 €	46,13 €
COLLEGE SUBVENTIONNE	125 €	84,50 €	104,75 €	104,75 €
COLLEGE SUBVENTIONNE PARENTS SEPARES	62,50 €	42,25 €	52,37 €	52,38 €
LYCEE SUBVENTIONNE	150 €	84,50 €	117,25 €	117,25 €
LYCEE SUBVENTIONNE PARENTS SEPARES	75 €	42,25 €	58,62 €	58,63 €
NAVETTE D'ECOLE A ECOLE	100 €	84,50 €	92,25 €	92,25 €
NAVETTE D'ECOLE A ECOLE PARENTS SEPARES	50 €	42,25 €	46,12 €	46,13 €
CARTE IZIVA SECONDAIRE SUBVENTIONNE	150 €	84,50 €	117,25 €	117,25 €
CARTE IZIVA SECONDAIRE SUBVENTIONNE PARENTS SEPARES	75 €	42,25 €	58,62 €	58,63 €

Elisabeth BONNEAU propose qu'un tableau explicatif soit donné aux familles afin qu'elles puissent connaître l'implication de la commune suite aux nouveaux tarifs annoncés

2016-05-05 : Approbation du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la vallée de la Sèvre Niortaise à l'amont de Niort.

Dans le cadre de la prévention des risques naturels, le préfet des Deux-Sèvres a prescrit, par arrêtés du 31 mars 2014, l'élaboration d'un Plan de Prévention du Risque naturel prévisible d'Inondation (PPRI), pour 17 communes du bassin de la Sèvre Niortaise, entre Exoudun en amont et Sciecq en aval.

La Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres a été chargée de l'instruction du projet sous l'autorité du préfet.

Le conseil municipal approuve ce Plan de Prévention des Risques inondation avec la réserve que le risque d'inondation ne concerne qu'une infime partie du territoire communal :

- Le Puits d'Enfer au droit du lieu dit « L'Espérance »
- L'aval du barrage de la Touche Poupard sur 100 mètres dans une vallée boisée et inhabitée.

2016-05-06 : Enquête publique - Avis sur projet éolien de Fomperron

✓ Vu le compte rendu de réunion relaté par Madame Sylvie VIVIER au conseil municipal de février dernier organisée par l'association Vents et Tourments à la salle des fêtes concernant le projet éolien de Fomperron (Deux-Sèvres).

Dont il ressort des débats :

- le besoin de protéger les biens et les habitants des Gâts Charbonniers qui vont subir directement ce projet d'une commune voisine et vont voir leurs biens perdre de la valeur ;
- la nécessité de respecter les distances d'implantation réglementaires avec les voies de circulation ; notamment avec la RD 121 ;
- la constatation de l'irrégularité concernant la prise illégale d'intérêt d'un élu de l'époque qui a participé aux débats et aux votes alors qu'il était personnellement impliqué dans l'affaire (propriétaire de terrains concernées par l'implantation d'éoliennes).

✓ Vu la nouvelle enquête publique ouverte à compter du 18 avril 2016 pour une durée de 33 jours.

Après vote, les élus se prononcent sur le projet éolien de la commune de Fomperron :

- Pour : 0 voix
- Contre : 18 voix
- Abstention : 1 voix

et charge monsieur le maire de transmettre cette décision ainsi que les arguments énoncés au commissaire en charge de cette enquête dans les délais réglementaires.

2016-05-07: Budget Commune – Délibération Modificative – Dossier tribune

Vu la facture de l'entreprise C.O.R.B Sarl concernant les fournitures et la pose de matériaux pour la construction d'une tribune couverte.

Vu le solde disponible restant au budget concernant l'opération 38.

Il est nécessaire de prévoir une décision modificative consistant à ôter la somme de **1000€** au compte des dépenses imprévues (OFI chapitre 20 compte 020) et de les ajouter au budget de l'opération citée ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette modification.